

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 15 DECEMBRE 2022
Nombre des Membres en exercice : 77

OBJET : 2022-06-34- HABITAT (8-5) – CONVENTION ENTRE LA VILLE DE TOUL ET LA CC2T DANS LE CADRE DE L’OPAH RU ET COULEURS DE QUARTIER

DATE DE CONVOCATION : 8 DECEMBRE 2022

DATE DE PUBLICATION : 20 DECEMBRE 2022

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s’est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1^{er} étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u>Etaient présents :</u>	TARDY Yvan, COLLET Thierry, CLAUDON Jean-Louis, FONTANA André, PICARD Denis (ayant la procuration de AMMARI Christelle), GUINAY Séverine (ayant la suppléance de PIERSON Marianne), LELIEVRE Jean Luc, POIRSON Elisabeth (ayant la procuration de BOCANEGRA Jorge), STAROSSE Jean Luc, VARIS Pierre, CHARTREUX Fabrice (ayant la procuration de BONNIN Pierre), GUYOT Laurent (ayant la procuration de HEYOB Olivier), PLANCHAIS Viviane, SILLAIRE Roger, RADER Audrey-Helen, MAURY Christophe, GUILLAUME Isabelle, KNAPEK Patrice, DOMINIAC Bernard, WINIARSKI Patricia, MONALDESCHI Philippe, GASPAS Isabel, TOUSSAINT André, SITTLER David, VANIER Stéphane (ayant la suppléance de ROSSO Michel), ARNOULD Raphaël, CARON Jean-François, MARIN Karine, TAILLY Jérôme, SAUVAGE Catherine, CHENOT Bernard, JOUBERT Roger, MARTIN Vincent, PIERSON Chantal, HENNEBERT Philippe, MATTE Jean-François, COLIN Xavier, CHENOT Tony, NIGON Elisabeth (ayant la suppléance de ERZEN Gérald), HARMAND Alde, DICANDIA Chantal (ayant la procuration de BONJEAN Myriam), ADRAYNI Mustapha, ALLOUCHI-GHAZZALE Malika (départ à compter de la 2022.06.30), RIVET Lionel, LE PIOUSSE Lydie (ayant la procuration de EZAROIL Fatima), CHANTREL Nancy (ayant la procuration de ALLOUCHI-GHAZZALE Malika à compter de la 2022.06.30), MARTIN-TRIFFANDIER Emilien (ayant la procuration de ERDEM Olivier), MOREAU Jean-Louis, LALEVEE Lucette, BRETENOUX Patrick, GUEGUEN Marie, MANGEOT Etienne, SIMONIN Hervé, FELTEN Daniel, COUTEAU Jean-Pierre.
<u>Etaient excusés :</u>	AMMARI Christelle, BONNIN Pierre, PIERSON Marianne, PAYEUR Emmanuel, PREVOT Vincent, ROSSO Michel, BELLINASSO Alain, DOHR Hervé, ERZEN Gérald, HEYOB Olivier, BOCANEGRA Jorge, EZAROIL Fatima, BONJEAN Myriam, ERDEM Olivier, GUYOT Gilles.
<u>Avis de procuration :</u>	Du début à la 2022.06.29 : 7 avis de procuration. De la 2022.06.30 à la fin : 8 avis de procuration.
<u>Avis de suppléance :</u>	3 avis de suppléance.
<u>Secrétaire de séance :</u>	Patrice KNAPEK
<u>Nombre de présents :</u>	Du début à la 2022.06.29 : 55 Présents. De la 2022.06.30 à la fin : 54 Présents.
<u>Nombre de votants :</u>	62 Votants

Par délibération n° 2019-04-44, la CC2T s'est engagée à accompagner la Ville, pendant les 5 années de l'OPAH RU, à hauteur de 45 000 € annuels sur deux types de prestations décomposées ainsi :

- Suivi-animation → 10 000 € annuel max. (soit 50 000 € max.)
- Aides aux ménages → 35 000 € annuel max. (soit 175 000 € max.)

Le bilan intermédiaire de ce dispositif montre que, malgré la communication proactive mise en œuvre, les dossiers d'OPAH RU concernant des travaux de réhabilitation lourde portés par des privés sont en nette diminution compte-tenu du contexte sanitaire, économique et social. En parallèle, il est constaté que les travaux de réhabilitation extérieure entrepris par des particuliers sont en essor dans le cadre du dispositif « Couleurs de Quartiers ».

En outre, la Région Grand Est s'est engagée auprès de la ville de Toul afin de permettre la création d'un fond commun dédié à subventionner les propriétaires d'immeubles vacants et énergivores dans le cadre de l'OPAH RU.

Dans ce contexte, il est ainsi proposé d'adapter les aides de la CC2T selon les modalités suivantes :

- Soutien au suivi-animation de l'OPAH RU élargi aux prestations de suivi-animation de « Couleurs de quartiers » (réalisé par le même prestataire). Respect de l'enveloppe de 10 000 € / an maximum soit 50 000 € maximum sur les 5 ans des dispositifs.
- Abondement des aides OPAH RU aux ménages réaffectés au dispositif « Couleurs de Quartiers » en secteur prioritaire (partie médiévale). L'aide de la CC2T se fera à part égale avec celle de Toul (soit pour 1 € de subvention versée par la Ville, 1 € versée par la CC2T). Respect de l'enveloppe de 35 000 € / an maximum soit 175 000 € maximum sur les 5 ans des dispositifs.

Il est proposé un effet rétroactif de ces aides au 1^{er} janvier 2022 afin d'en faire bénéficier les ménages ayant engagé des travaux de réhabilitation extérieure en centre médiéval ancien en début d'année 2022.

L'ensemble des modalités précises sont inscrites dans une convention bipartite d'engagement, disponible sur simple demande au pôle développement, aménagement et mobilités.

Vu la délibération communautaire n° 2019-04-44 du 27 juin 2022,

Vu la délibération du conseil municipal de Toul en date du 06 décembre 2022,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- **D'approuver les termes de la convention d'engagement conclue entre la Ville de Toul et la CC2T concernant l'OPAH RU et le dispositif Couleurs de Quartiers,**
- **D'autoriser le Président à signer toute pièce utile à l'exécution de la présente délibération et dudit dispositif.**

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,
Fabrice CHARTREUX

